



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 6 avril 2023 (18h30)

Salle Etable- La lombardière à Davezieux

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56		
Membres suppléants	: 23		
Présents	: 39 + 1		
Votants	: 52		
Convocation et affichage	: 30/03/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Madame	Virginie	
	BONNET-FERRAND		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Clément CHAPEL), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Claudie COSTE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2023-101 - FINANCES - RESSOURCES - FIXATION DU MONTANT ATTENDU
DE TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2023**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Par délibération n° CC-2022-230 du 22 juin 2022 le Conseil Communautaire a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2023, une taxe pour financer l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (« Taxe GEMAPI »).

La délibération précitée – qui détaille l'économie de ce dispositif – précise notamment :

- que la taxe GEMAPI ne peut excéder le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement et d'investissement consacrées à l'exercice de cette compétence,
- qu'il appartient à l'organe délibérant, chaque année avant le 15 avril, de fixer le produit de la taxe.

Les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 (budget principal) et consacrés à l'exercice de la compétence GEMAPI, ainsi que le produit de la taxe nécessaire à l'équilibre du service, s'établissent comme suit :

GEMAPI	Dépenses	Recettes
Investissement		
Bassin rétention Villedieu	40 000,00 €	
bassin rétention zone du Mas	249 000,00 €	
Restauration cours d'eau du Mas	24 000,00 €	
S/Total investissement	313 000,00 €	- €
Fonctionnement		
actions sensibilisation déconnexions EPLU Particuliers	12 000,00 €	
Participation AY Ozon	4 690,00 €	
Participation S3R	180 000,00 €	
Taxe GEMAPI		503 690,00 €
SUB agence eau pour actions sensibilisation		6 000,00 €
S/total fonctionnement	196 690,00 €	509 690,00 €
Total compétence GEMAPI	509 690,00 €	509 690,00 €

VU l'article L.211-7 du Code de l'environnement,

VU l'article 1639 A bis du Code général des impôts,

VU l'article 1530 bis du Code général des impôts,

VU le budget primitif – budget principal – de l'exercice 2023, notamment les crédits ouverts pour l'exercice de la compétence GEMAPI,

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Communautaire de fixer pour 2023 le produit de la taxe GEMAPI,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de fixer, pour l'année 2023, le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de **503 690,00 €**,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 07/04/23

Publié le : 07/04/23

Transmis en sous-préfecture le : 07/04/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230406-41401-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET